

Séance du 12 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I.I....

et publication du :

..I.I....

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky,
Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François,
Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :**Étaient absents :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Étaient excusées :

Mme HERISSE Laetitia, Mme MOREAU Virginie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2026-15**Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés l'an passé soit ;

- La taxe foncière bâtie : 32.31 %
- La Taxe foncière non bâtie : 42.55 %
- La taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.20 %

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- ✓ DECIDE de maintenir les taux d'imposition de l'an passé soit :
 - La taxe foncière bâtie : 32.31 %
 - La Taxe foncière non bâtie : 42.55 %
 - La taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.20 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Karine TEILLET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 Mars 2026

Le Maire,

Jean-François SALANON

